



COMPTE RENDU CAPC N°5 du 12 et 13 décembre 2017 Titularisation des contrôleurs stagiaires de la deuxième session mixte

Le côté obscur de la force envahit Montreuil et un nouvel ordre s'établit...

Nous étions convoqués pour ces deux jours afin de traiter d'un ordre du jour très lourd, qui d'ailleurs n'a pas été épuisé compte tenu du déroulement de la séance. Il s'agissait de la titularisation de la deuxième session mixte de contrôleurs stagiaires, recrutés suite aux attentats terroristes, ainsi que des recours de contrôleurs C1 et C2 de l'année 2016.

Pour rappel, 430 stagiaires composaient cette session des deux branches surv et op/co, tous réunis à l'END de La Rochelle. Un stage qui, très vite, laissait transpirer une forte inquiétude quant au bon déroulement de la scolarité. En effet, dès le début de ce stage, la formation dispensée laissait craindre le pire. Matériellement, humainement, pédagogiquement, rien n'était adapté pour dispenser une formation initiale de qualité, ce qui a conduit à l'échec programmé de la formation de nos collègues. Cet échec n'est bien évidemment pas du fait des enseignants de l'ENDLR.

Dès la fin du stage théorique, qui n'a duré que 4 mois et demi au lieu de 6, les problèmes se sont révélés : nous avons su qu'il y avait 71 stagiaires qui ne validaient pas leur stage théorique !

En effet, ce stage s'est déroulé en application d'un arrêté « couperet » du 20 août 2015 porteur d'interprétations diverses qui limite les possibilités de rattrapage en cas d'échec aux différentes épreuves...

Suite aux demandes insistantes des secrétaires généraux des différentes organisations syndicales, la sous-directrice A a consenti à nous octroyer, à ses conditions, un peu de son temps en nous recevant pendant la période de préparation de la CAPC. Pendant cette rencontre, l'Administration a accepté de proposer à 54 stagiaires un dispositif dit de « seconde chance » qui se traduit par une prolongation de stage de 3 à 6 mois, et d'appliquer aux notes supérieures à 9,50 aux écrits du contrôle de connaissances, la note de 10.

Il restait donc 14 stagiaires qui risquaient ainsi, soit le licenciement pour insuffisance professionnelle (externes), soit leur reclassement dans leur corps d'origine (2 d'entre eux se sont vu proposer le dispositif de seconde chance avec prolongation de stage).

Autant dire que ces deux jours s'annonçaient particulièrement difficiles, et nous n'avons pas été déçus !

C'était une CAP inédite et particulière, tant sur la forme que sur le fond, aussi bien côté administration que syndicat, un Président de séance sous tutelle, nous n'avions jamais vu ça !

La position dogmatique, le mépris affiché et le silence de la cheffe du bureau A1 aux questions posées par les organisations syndicales, incapable d'écouter les arguments et propositions avancés par les OS, ont entraîné une situation de blocage.

L'Administration voulait licencier purement et simplement les collègues (bonnes fêtes de fin d'année !), faire un tableau de chasse de nos collègues en devenir et ainsi rendre des emplois ! En conséquence, de notre côté, nous avons aussi combattu avec tout notre arsenal d'élus (multiples suspensions de séance, contre-propositions, votes à bulletins secrets).

Face à cette coalition syndicale, la position figée de la DG a commencé à vaciller le deuxième jour, en début d'après-midi. Après une brève pause de trente-cinq minutes, les travaux sont repartis sous de meilleurs auspices, l'administration annonçant des mesures plus favorables à nos collègues, donc acceptables par les OS.

Pour les 12 stagiaires restant en grand danger, voici ce qui a finalement été retenu par la CAP centrale : les externes seront nommés dans le corps des agents de constatation des Douanes au lieu d'être licenciés, les internes réintégreront leur corps d'origine, que cela soit en douane ou dans leur administration d'origine.

Ce nuage funeste écarté, c'est avec plus de sérénité que la CAP a pu continuer ses travaux et que nous avons pu poursuivre l'ordre du jour. Ce qui a conduit à :

- la titularisation de 334 contrôleurs stagiaires : vote POUR CGT ;
- la titularisation de six pilotes d'hélicoptère : vote POUR CGT ;
- l'intégration de trois militaires non naviguant : vote CONTRE CGT, non contre les collègues mais l'Administration doit se donner les moyens de former ses spécialistes ;
- la proposition du dispositif de seconde chance pour 40 stagiaires : vote POUR CGT (prolongation de stage de trois mois pour tous).

Au vu de la durée des débats sur la titularisation des contrôleurs stagiaires et de l'épuisement des participants, le point de l'ordre du jour concernant les recours n'a pu être traité et est reporté, de facto, à une CAPC ultérieure en 2018.

En conclusion, nous avons fait énormément de propositions constructives et demandé que l'Administration en tienne compte, et que les futurs stages à l'ENDLR se déroulent conformément à ce qui doit être enseigné dans une école professionnelle de l'État.

Compte tenu des positions de l'Administration lors de cette CAPC, à l'avenir, une vigilance accrue est impérative.

Cette CAP étant la dernière de M. Alexis LOPES, directeur du bureau A2, la CGT le remercie chaleureusement pour sa qualité d'écoute, son ouverture d'esprit et l'excellent travail que nous avons pu accomplir ensemble durant ces trois années et demie.

Les élus en catégorie B qui ont siégé aujourd'hui :

Françoise Raynaud, Michel Laurent, Christophe Ribouleau, Sébastien Brenneur, Eric Simon, Dominique Bru, Natacha Duffuler et Régnald Savreux.

Vous pouvez nous contacter pour toute question à l'adresse mail : CAPC5SNADCGT@gmail.com